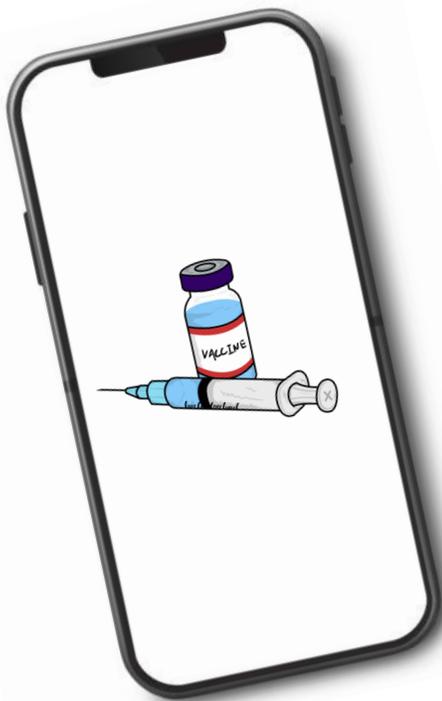


Proof of vaccination required here.

This office is following measures outlined by Public Health. Visitors will be permitted entry with proof of vaccination or medical exemption.



What is accepted proof?

- Second dose vaccination receipt as issued by your provincial government's ministry of health
- Provincial vaccine passport, if applicable

Government issued ID is required with acceptable proof of vaccination.

**Individuals who cannot receive a vaccine because of a valid medical exemption will be required to show proof of exemption signed by a health care provider.*

Lutte contre la COVID-19

Ici, il faut une preuve de vaccination.

Ce bureau respecte les mesures énoncées par la Santé publique. Les visiteurs pourront y accéder en montrant une preuve de vaccination ou une exemption médicale.



Quelles sont les preuves acceptées?

- Preuve de l'administration d'une deuxième dose du vaccin contre la COVID-19 émise par le ministère de la Santé de votre province
- Passeport vaccinal provincial, s'il y a lieu

Une pièce d'identité délivrée par le gouvernement est exigée en plus d'une preuve de vaccination admissible.

**Les personnes qui ne peuvent pas recevoir le vaccin en raison d'une exemption médicale valide devront montrer une preuve de cette exemption signée par un professionnel de la santé.*